



SECTION



CANTAL

Adresse du site web de la section du Cantal : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/>

Boîte mél de la section : fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr

Compte-rendu du CHSCT tenue en audio- conférence du 7/05/2020

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

Mme GOUBERT (Directrice départementale)
M. JOUVE (Directeur départemental adjoint)

Mme ANGLADE (Assistante de Prévention)
Mme FERELLEC (Secrétaire Animatrice)
M. THIEBAULT (Inspecteur Santé et Sécurité au Travail)
Mme VILLATE-VERDET (Médecin de Prévention)

REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

M. BASTIEN (FO-DGFIP)
Mme BECKER (FO-DGFIP)
M. MOISSINAC (FO-DGFIP)
M. VEYLET (CGT Finances Publiques)
M. BRUN (CGT Finances Publiques)
M. GRIFFAULT (Solidaires Finances Publiques)
M. GALLOT (Solidaires Finances Publiques)

Ce CHSCT avait pour objet le Plan de Reprise d'Activité à la DDFiP du Cantal. Le seul document qui nous avait été adressé préalablement était le document établi par la Direction Générale intitulé « Stratégie de reprise d'activité de la Direction générale des finances publiques » accessible sur Ulysse, ce qui paraissait bien léger.

Mme Goubert a introduit le débat en reprenant les différents points de ce document :

- priorité aux missions du PCA (Plan de Continuité d'Activité)
- accueil à distance des usagers, et à titre exceptionnel rdv physique pris par téléphone ou internet
- retour progressif du personnel
- règles de distanciation sociale et gestes barrières à respecter.

Les premiers échanges ont concerné le port du masque, considérant qu'il est un élément majeur de protection. Nous avons ainsi demandé quelles étaient les préconisations en matière de port du masque, sachant que ce PRA n'en parle nullement.

Mme Villate-Verdet indique que les règles sanitaires reposent sur le respect des distances de plus d'1 mètres et le lavage des mains. Elle considère que le masque n'est que complémentaire « pour protéger l'autre » mais que s'il est mal porté, il peut engendrer des risques. M. Thiebault considère qu'il est essentiellement utile dans les transports en commun, quand on ne peut maîtriser les attitudes des personnes que l'on croise, notamment dans les commerces ou quand on reste plusieurs minutes en vis à vis (exemple de l'accueil des usagers). Il n'y a ainsi aucune obligation et même aucune recommandation du port du masque notamment dans les parties communes.

Ces indications quelque peu surprenantes sur le port du masque nous paraissent bien éloignées des préconisations de l'ordre des médecins

Il nous est précisé que des tutoriels pour le port des masques et des gants seront mis en ligne sur Ulysse15. Mme Villate-Verdet indique le port des gants ne doit être que ponctuel (notamment lors du maniement de monnaie et du courrier) et un lavage des mains doit être effectué avant et après l'utilisation des gants.

Concernant l'accueil physique des usagers, Mme Goubert précise qu'il sera demandé aux usagers lors de la prise de rendez-vous de venir équipé d'un masque. Cependant si l'utilisateur ne vient sans masque, on ne pourra pas pour autant refuser le rdv. Elle souligne que l'accueil en présentiel sera l'exception et que local de réception devra être aéré entre chaque visite.

Constatant que les membres du CHSCT n'ont été nullement associés à ce plan de reprise d'activité, qu'aucun plan des services nous ont été fournis pour étudier les conditions de travail de l'ensemble des structures du département, que ce plan de reprise d'activité a été préparé dans la précipitation par les seuls chefs de service en moins de 24heures, nous avons (l'ensemble des organisations syndicales) émis un avis négatif à celui-ci.

De plus, les statistiques adressées en fin de journée nous ont confirmé que la démarche progressive annoncée ne l'était pas. La semaine dernière, 25 % des agents étaient présents dans les services. Ce lundi 11/05, 67 % des agents du département étaient présents sur site. Si on ajoute les 35 télétravailleurs ce jour là, plus de 80 % de l'effectif total travaillait ce lundi 11/05 !

Nous demandons à Mme Goubert que ce PRA mis en place dans la précipitation soit annulé.

Elle accepte qu'un nouveau CHS soit reconvoqué prochainement (à priori le 19/05), et que d'ici là les plans de chaque service nous soient communiqués afin que nous puissions y émettre des observations.

Les représentants FO au CHS sont à votre disposition, et nous demandons à l'ensemble des collègues de nous faire remonter toutes les situations à risque que vous rencontrez au sein de vos services.

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques



SECTION
DU
CANTAL

BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Sabine BOURGADE, Paierie Départementale ou à JP MOISSINAC, DDFIP)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à _____, le _____ signature